REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON D'EPINAL 1

COMMUNE DE CHANTRAINE

Séance du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 2022

PROCES-VERBAL

*L'**an deux mille vingt-deux** le **Dix Novembre** à **dix-huit heures trente**, **le Conseil Municipal** légalement convoqué (convocation en date du 02/11/2022 affichée le 02/11/2022), s'est réuni en **séance publique** à la **Mairie de Chantraine** sous la **présidence** de **Monsieur Marc BARBAUX**, Maire.*

Etaient présents : *Monsieur Marc BARBAUX, **Maire,** Mesdames Brigitte GILLE, Audrey HUSSON, Sandrine HINGRAY et Messieurs Michel AUBERT, Jean-Daniel BOXBERGER, Jean-Pascal VALDENAIRE (à partir de la délibération 2), **Adjoints,** Mesdames Agnès BOUDOT, Elise COLIN, Martine OHNIMUS, **Conseillères Municipales déléguées,** Mesdames Marie-Noëlle DUMARTIN, Anne-Marie GIRARDIN, Charlotte GOTTMANN, Marie-Laure MULOT, Anne VIGUIER et Messieurs Sébastien BAUR, Jacques CHAPON, Gérard HUMBLOT, Max RICHARD, Mickaël ROBERT, **Conseillers municipaux**.*

Etaient excusés : *Messieurs Clément CLAUDEL (pouvoir à M. HUMBLOT), Patrick DORGET (pouvoir à M. BOXBERGER).*

Etai(en)t absent(s) : *Monsieur Slim HARDIAL et Monsieur Jean-Pascal VALDENAIRE (pour la délibération 1)..*

Formant la majorité des membres en exercice

*Nombre de conseillers en exercice : **... 23***

*Nombre de conseillers présents : **..... 20 (19 pour la délibération 1)***

*Nombre de conseillers votants : **..... 22 (21 pour la délibération 1).***

Madame Brigitte GILLE** a été désignée **secrétaire de séance.

***Le procès-verbal de la dernière séance** (29 septembre 2022) est **lu** et **adopté** à l'unanimité.*

Ordre du jour de la séance :

1°/ Budget communal : décision modificative n° 2.

2°/ Création d'un poste d'adjoint administratif territorial.

3°/ Demandes d'adhésion au S.M.I.C. Vosges : avis.

4°/ Débat sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la gestion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

5°/ Convention de paiement avec la C.A.E. (Numéricable) : autorisation de signature.

6°/ Convention avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges relative à la mise en place sur la commune de permanences d'interventions au titre de France Services : autorisation de signature.

7°/ Attribution d'un nom à la voie publique reliant la rue Général Leclerc à la rue Jean Clément.

8°/ Acte de rétrocession de l'Allée Paul Decauville : autorisation de signature.

9°/ ZAC du Parc de l'Arsenal : présentation du C.R.A.C.

10°/ Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal a acté les décisions suivantes :

Délibération N° 1 –
***Finances – Décisions budgétaires – Budgets et comptes* – Budget communal : Décision Modificative n° 2**

Rapporteur : Madame HUSSON, adjointe au Maire déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	10 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D20 : Dépenses imprévues (investissement)	10 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-241 : Terrain multisport	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-236 : Installation climatique des bâtiments communaux	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	10 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	10 600.00 €	10 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Délibération N° 2 –
Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. - Créations et transformations d'emplois **- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial**

Rapporteur : Madame HUSSON, adjoint au Maire délégué aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

Autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'adjoint Administratif dans le tableau des effectifs du personnel communal.

Délibération N° 3 –
Institutions et vie politique - Intercommunalité - Adhésions-retraits **- Demandes d'adhésion au S.M.I.C. Vosges : avis**

Rapporteur : Monsieur VALDENAIRE, adjoint délégué à la forêt et à la vie associative.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

Décide de donner son accord pour l'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC) dans le Département des Vosges :

- du Syndicat Intercommunal de Bâtiments des services d'Incendie et de Secours des communes de la Haute-Moselle (SIBIS) – siège : Saint Maurice sur Moselle ;
- de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges – siège : Gérardmer
le Syndicat Mixte Moselle Amont – siège : Golbey.

Délibération N° 4 –
Institutions et vie politique - Intercommunalité **- Débat sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la gestion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal**

Rapporteur : Monsieur BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

DEBAT sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est concernant la gestion de la CAE au cours des exercices 2017 et suivants,

PREND ACTE de ce rapport.

Délibération N° 5 –
Institutions et vie politique - Intercommunalité **- Convention de paiement avec la C.A.E. (Numéricable) : autorisation de signature.**

Rapporteur : Madame HUSSON, adjointe au Maire déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de paiement avec la C.A.E.

Délibération N° 6 –
***Divers domaines de compétences des communes* - Convention avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges relative à la mise en place sur la commune de permanences d'interventions au titre de France Services : autorisation de signature.**

Rapporteur : Monsieur BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

Autorise Monsieur le Maire à signer avec le PETR d'Epinal Cœur des Vosges la convention relative à la mise en place sur la commune de permanences d'interventions au titre de FRANCE SERVICES.

Délibération N° 7 –
***Domaine et patrimoine - Divers actes de gestion du domaine public* - Attribution d'un nom à la voie publique reliant la rue Général Leclerc à la rue Jean Clément.**

Rapporteur : Monsieur BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

VALIDE la proposition de dénomination de la voie sans nom reliant la rue Général Leclerc à la rue Jean Clément : rue « *Gai Soleil* ».

Délibération N° 8 –
***Domaine et patrimoine - Acquisitions* – Z.A.C. du Parc de l'Arsenal – Acte de rétrocession de l'Allée Paul Decauville : autorisation de signature.**

Rapporteur : Monsieur BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

DECIDE

- d'intégrer les parcelles cadastrées AE 289-290-304-305 dans le patrimoine de la Ville ;
- d'autoriser la SEBL à procéder à sa remise à l'euro symbolique, conformément au traité de concession ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte en la forme authentique portant transfert à l'euro symbolique de la propriété des emprises et équipements publics au profit de la Ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 9 –
***Commande publique - Conventions publiques d'aménagement* - ZAC du Parc de l'Arsenal : présentation du C.R.A.C.**

Rapporteur : Monsieur BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

DECIDE

- d'**acter** le bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2021 qui s'élève à 3 748 368 € HT en dépenses et en recettes et d'en approuver le CRAC au 31 décembre 2021 ;
- d'**approuver** la conclusion d'un avenant n° 9 à la concession d'aménagement arrêtant le montant prévisionnel de la participation du concédant au bilan financier de l'opération et son échéancier ;
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Puis le conseil municipal est informé que :

- Le rapport définitif du commissaire enquêteur concernant le PLU sera remis à Monsieur le Maire le 15 novembre 2022.
- Une requête en référé-expertise a été présentée par la SARL EST 4x4 DIFFUSION au Tribunal Administratif de Nancy afin de déterminer les responsabilités de chacun suite aux inondations subies par cette société au Chemin de Saint Antoine ; cette requête est déposée à l'encontre des communes d'Epinal et de Chantraine et de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.
- Une réunion du groupe « Démocratie participative » a eu lieu le 8 novembre 2022, le sujet principal étant la limitation de vitesse à 30 km/h dans la commune.
- Le skate parc de la rue du Vieux Moulin est fermé pour raison de sécurité.
- Monsieur Max RICHARD souhaiterait que la C.A.E. fournisse à la commune des rapports d'activité concernant les services délégués, à savoir, l'eau et l'assainissement.
- Les Italiens de Cantarana seront en visite dans les Vosges les 1er, 2 et 3 décembre 2022.
- La commune prépare un dossier « Plan de relance pour l'équipement des écoles élémentaires en écran interactifs ».
- Une réunion avec les parents d'élèves se tiendra le mardi 15 novembre au sujet des services périscolaires.
- Les travaux de construction de la maison médicale devraient débuter le 14 novembre.
- TF1 viendra faire un reportage au monument aux morts lors de la cérémonie du 11 novembre 2022.
- Le Trail des Brosses se déroulera les samedi 12 et dimanche 13 novembre au centre équestre ; environ 2000 coureurs sont attendus. Monsieur VALDENAIRE remercie d'avance les bénévoles.
- Une réunion avec l'ONF aura lieu le 30 novembre 2022 à 18 heures en mairie et portera sur l'aménagement des forêts.
- Un char de Saint Nicolas devrait être réalisé sur le thème de « *La soupe aux choux* ».
- Les colis de Noël à destination des Séniors de la commune seront livrés le 7 décembre.
- L'association « *Avenir* » de Monsieur CHAPON organisera prochainement une soirée de présentation sur le thème de la mondialisation.
- Le Conseil des Jeunes a organisé Halloween le 30 octobre ; les festivités se sont très bien passées et les retours sont plutôt positifs.
- Les jeunes conseillers préparent une balade contée aux lanternes le samedi 10 décembre 2022 à 16 heures - rendez-vous sur le parking de la Maison Grandemange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,	***La Secrétaire de séance,***
Marc BARBAUX	***Brigitte GILLE***

Présent Procès-verbal affiché le - 9 DEC. 2022